



Bruxelles, le 10.6.2026
COM(2026) 520 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Stratégie de l'UE pour les îles

{SWD(2026) 520 final}

1. INTRODUCTION

Les îles font partie intégrante de l'identité de l'UE et façonnent son économie, son histoire, sa géographie et sa culture. Elles vont des territoires densément peuplés proches du continent européen aux zones faiblement peuplées de la périphérie. Les îles sont confrontées à des défis structurels liés à leurs caractéristiques spécifiques et sont explicitement reconnues à l'article 174 du TFUE parmi les régions souffrant de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, susceptibles d'entraver leur développement. Leur insularité limite leur capacité de croissance durable et de résilience, tandis que leurs spécificités territoriales, leur patrimoine culturel et leur environnement naturel offrent des possibilités importantes et variées.

Au fil des ans, l'UE a joué un rôle déterminant en aidant les îles à surmonter leurs difficultés en matière de développement et à exploiter leur potentiel, principalement grâce au soutien de la politique de cohésion. Toutefois, les tendances actuelles et les évolutions géopolitiques récentes ont eu d'autres répercussions sur ces territoires et ont démontré la nécessité d'une approche politique plus large, donnant lieu à des appels lancés par le Parlement européen¹ et les parties prenantes insulaires en faveur d'un cadre stratégique spécifique pour les îles.

À la lumière de ces évolutions, les orientations politiques de la présidente von der Leyen pour la période 2024-2029 comprennent un engagement à contribuer à relever les défis multiformes auxquels les îles de l'UE sont confrontées aujourd'hui. Cette stratégie, la toute première consacrée aux îles, tient cet engagement. Reflétant les principales conclusions d'un vaste appel public à contributions et les contributions d'autres institutions européennes², elle recense des actions visant à mieux adapter les principales politiques de l'UE aux spécificités des îles. En outre, elle invite les États membres à compléter ces actions par des initiatives susceptibles de donner aux communautés insulaires les moyens de réaliser leur potentiel.

La stratégie s'articule autour de quatre piliers clés, qui reflètent les possibilités et les défis uniques des territoires insulaires, et la gouvernance en tant que catalyseur horizontal:



¹ [Research for REGI Committee - Islands of the European Union: State of play and future challenges](#), [résolution du Parlement européen du 7 juin 2022 sur les îles et la politique de cohésion: situation actuelle et défis à venir](#)

² La présente stratégie s'appuie sur les 358 contributions reçues au cours de l'appel à contributions lancé en mars 2026, ainsi que sur les avis et résolutions du Parlement européen, du Comité des régions, du Comité économique et social européen et sur les positions des parties prenantes insulaires.

La stratégie couvre toutes les îles de l'UE, y compris les trois États membres insulaires que sont Chypre, l'Irlande et Malte, à l'exception des régions ultrapériphériques de l'UE, qui disposent de leur propre stratégie spécifique (qui sera mise à jour prochainement), en tenant compte de leurs spécificités reconnues dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (article 349). Elle complète la stratégie de l'UE pour des communautés côtières résilientes, prospères et vivables³, en reflétant les liens entre les secteurs concernés et les territoires et communautés cibles. Ces deux stratégies sont mentionnées dans le [pacte européen pour l'Océan](#), qui tient compte de la nécessité d'adopter des approches sur mesure et de renforcer les synergies afin de soutenir la gouvernance durable des océans ainsi que la résilience, le développement et la prospérité des communautés côtières.

2. PILIERS STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÎLES

Les îles de l'UE constituent un groupe de territoires très diversifié, dont la taille, la population et le profil économique varient considérablement. Réparties sur 16 États membres⁴, les îles de l'UE sont au nombre de 27 000, dont plus de 4 000 sont habitées⁵, ce qui représente une population totale d'environ 17 millions de personnes⁶. Parmi celles-ci figurent les trois États membres insulaires que sont Chypre, l'Irlande et Malte, qui comptent 6,6 millions d'habitants. Ces États membres insulaires sont situés stratégiquement aux frontières sud-est, sud et ouest de l'UE. Contrairement aux régions insulaires, leur population a fortement augmenté au cours des dernières décennies, et le PIB par habitant est nettement supérieur à la moyenne de l'UE en Irlande et à Malte tandis qu'il se situe à peu près dans cette moyenne à Chypre. Néanmoins, au cours de l'appel à contributions auquel près de 360 parties prenantes ont contribué, les parties prenantes des trois États membres insulaires ont souligné les contraintes économiques structurelles liées à l'insularité, et en particulier pour Malte et Chypre, leur petite taille de marché.

L'appel à contributions a confirmé que les îles de l'UE sont confrontées à des défis particuliers. Pour la première fois, les spécificités des îles sont analysées plus en détail dans le document de travail intitulé «[Les îles de l'Union européenne](#)». Les résultats de l'appel à contributions ainsi que les contributions recueillies dans le cadre des travaux préparatoires et d'autres documents pertinents sont résumés dans le document de travail des services de la Commission sur la consultation des parties prenantes (le rapport de synthèse) accompagnant la stratégie.

Encadré 1 — Le coût de l'insularité

Une conclusion essentielle des recherches de l'OCDE est le **coût de l'insularité**⁷, qui fait référence aux charges économiques, sociales et fiscales supplémentaires auxquelles les îles sont

³ COM(2026) 530

⁴ La Croatie, Chypre, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, l'Espagne et la Suède.

⁵ Les îles sont identifiées comme des étendues de terre séparées du continent à l'aide d'une carte numérique d'Eurostat suffisamment détaillée pour permettre de repérer des éléments tels que les îles, les routes principales et les villes. Ce nombre ne comprend pas les 20 îles des régions ultrapériphériques de l'UE, qui comptent une population totale de 2,7 millions d'habitants. Le statut juridique des îles, sans discrimination fondée sur la taille ou la population, devrait être conforme au droit international, notamment à la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM).

⁶ Les chiffres relatifs à la population insulaire sont fondés sur les données de la grille démographique de 2021 (voir: <https://ec.europa.eu/eurostat/web/gisco/geodata/population-distribution/population-grids>). Les données démographiques de la grille sont attribuées aux îles au moyen d'une méthode mise au point par REGIO-GIS.

⁷ OCDE (2026), Policy Pathways Beyond the Shoreline: Enhancing Resilience and Innovation in Island Economies, OECD Rural Studies, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/1aedeacb-en>.

confrontées en raison de leur isolement géographique et des contraintes institutionnelles qui y sont associées, y compris les contraintes administratives et réglementaires liées à une accessibilité limitée, à des structures territoriales fragmentées et à des économies d'échelle plus faibles: les coûts de transport peuvent dépasser les valeurs de référence du continent d'un peu plus de 300 % dans certains cas, les dépenses des collectivités locales par habitant peuvent être supérieures d'environ 30 à 50 % et les prix du logement peuvent être de 75 à 130 % plus élevés dans certaines municipalités insulaires. Comme en témoignent les données de l'OCDE, en Croatie, les municipalités insulaires dépensent environ 29 % de plus par habitant pour les services que leurs homologues continentales, tandis qu'en Suède, les îles sont confrontées à des frais de déplacement jusqu'à 166 % plus élevés pour les résidents et plus de 300 % plus élevés pour les entreprises. En Sicile, l'insularité peut réduire le PIB par habitant d'environ 7 % ou, dans le cas de la Sardaigne, elle peut imposer des coûts économiques allant jusqu'à 36 % du PIB par habitant.

Au-delà des incidences financières, l'insularité génère également des coûts non marchands, tels que des temps de trajet plus longs et un accès réduit aux services essentiels, qui peuvent réduire le niveau de vie et la compétitivité.

Dans certains cas, ces défis sont encore aggravés par une «double insularité», qui oblige les résidents à transiter par une île principale ou par une autre île avant d'atteindre le continent, ce qui accroît non seulement les contraintes de connectivité, mais aussi les désavantages économiques et sociaux plus larges associés à l'insularité.

En tant que principale politique d'investissement de l'UE, la **politique de cohésion** soutient des solutions adaptées au niveau local qui répondent aux réalités territoriales spécifiques des îles. Au cours de la période de programmation 2021-2027, les États membres ont alloué au moins **12,5 milliards d'EUR**⁸ à des investissements ciblés sur les îles.

Dans le cadre de l'**examen à mi-parcours de la politique de cohésion**, **1,6 milliard d'EUR ont été réaffectés aux programmes de la politique de cohésion consacrés aux îles**, en faveur de cinq grandes priorités politiques: la compétitivité et la décarbonation, la défense, la sécurité et la préparation civile, le logement abordable, la résilience dans le domaine de l'eau et la transition énergétique.

La **collaboration transrégionale et transfrontière** par l'intermédiaire d'Interreg, de l'instrument relatif aux investissements en matière d'innovation interrégionale, de TAIEX ou de l'initiative urbaine européenne aide également les régions et les municipalités insulaires à relever des défis communs en échangeant des bonnes pratiques et en élaborant des projets et des initiatives communs.

En outre, la **politique commune de la pêche** profite aux communautés côtières, tandis que la **politique agricole commune** (PAC) apporte un soutien aux zones rurales des îles. La contribution de ces politiques au développement des îles est décrite plus en détail dans les sections suivantes.

Les îles sont également soutenues par la **facilité pour la reprise et la résilience** au moyen de mesures spécifiques qui répondent à leurs besoins spécifiques. De nombreuses réformes et de

⁸ Ce montant comprend les dotations de l'UE aux programmes spécifiques aux îles (à l'exception des régions ultrapériphériques), y compris pour les États membres insulaires, ainsi que celles relevant de programmes qui utilisent des codes spécifiques pour les investissements dans les zones insulaires et côtières. D'autres programmes peuvent également soutenir les îles en dehors des programmes spécifiques aux îles et de la catégorisation correspondante.

nombreux investissements améliorent la connectivité des îles en comblant les lacunes existantes et en renforçant leur potentiel économique.

Horizon Europe a mis en œuvre de nombreux projets dans les régions insulaires, avec une contribution nette totale de l'UE d'environ 4,2 milliards d'EUR.

La **Banque européenne d'investissement** facilite la modernisation des infrastructures insulaires et le soutien aux services essentiels, aux énergies renouvelables, à la recherche et au développement et aux projets de haute technologie. De 2023 à 2025, elle a apporté un soutien aux îles au moyen d'un large éventail de services de conseil, ainsi que de prêts, de garanties et d'une assistance technique d'un montant d'au moins 7,3 milliards d'EUR, y compris au titre d'instruments tels qu'InvestEU, le FEI et JASPERS. En outre, un certain nombre d'instruments financiers cofinancés par l'UE ciblent les îles en promouvant les investissements productifs, la création d'entreprises et les transitions écologique et numérique.

Il reste toutefois des défis transversaux à relever en matière de politique pour permettre aux citoyens d'avoir véritablement le choix de rester là où ils habitent. La future [stratégie pour le droit de rester](#) abordera ces défis pour toutes les régions reculées, y compris les îles de l'UE.

2.1. Développement économique, connectivité, compétitivité et innovation

Compétitivité économique

Conformément à la **boussole pour la compétitivité**, l'UE joue un rôle important dans le **soutien à l'activité économique et entrepreneuriale** sur les îles. La politique de cohésion investit dans des pôles d'innovation, des pépinières d'entreprises, la numérisation et des mesures de renforcement des capacités. Ces investissements contribuent à la diversification des économies insulaires au-delà des secteurs traditionnels et facilitent l'adoption de nouvelles technologies et de modèles commerciaux durables. Les priorités de l'UE en matière de compétitivité ont été renforcées lors de **l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion**, près de 1 milliard d'EUR ayant été alloués aux îles pour soutenir les technologies stratégiques dans les secteurs du numérique, des technologies propres et des biotechnologies. Ces efforts sont alignés sur le **pacte pour une industrie propre**, qui promeut la décarbonation, y compris l'énergie propre, et la circularité.

L'activité économique liée à l'agriculture et au développement rural dans les îles bénéficie d'un soutien au titre de la **PAC**. Grâce aux plans stratégiques relevant de la PAC, les États membres peuvent adapter les interventions aux réalités spécifiques de leurs îles, en tenant compte des structures agricoles locales, des sensibilités environnementales et des besoins de leurs communautés rurales.

Le système des indications géographiques (IG) reliant un produit à son aire de production peut contribuer à la diversification des activités économiques, et, par là même, à la durabilité de la région.

Les îles disposent d'un potentiel important dans l'économie bleue, qui stimule la croissance durable, la création d'emplois et l'innovation. L'économie bleue est abordée plus en détail dans la stratégie de l'UE pour des communautés côtières résilientes, prospères et vivables.

En outre, conformément au [programme européen pour le tourisme 2030](#), la Commission aide les États membres et leurs îles à renforcer la résilience de leur écosystème touristique au moyen du [parcours de transition pour le tourisme](#) et d'une assistance technique, notamment en Grèce et en Croatie. La future **stratégie de l'UE pour un tourisme durable** s'appuiera sur ces éléments et fournira des outils et des orientations pour renforcer les écosystèmes touristiques des îles et contribuer à relever les défis sociaux, environnementaux et économiques.

Connectivité

Le principal défi pour les îles est la connectivité. L'augmentation des coûts de transport, la fragmentation de la logistique du transport de marchandises et le caractère limité des solutions de substitution intermodales limitent leur développement économique et d'autres aspects de la vie quotidienne. L'UE apporte un soutien au moyen d'investissements au titre de la **politique de cohésion**, du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) et du [programme pour une Europe numérique](#) dans les ports insulaires, le transport maritime, les infrastructures numériques, les interconnexions des réseaux d'électricité et les services de soutien, tels que les [bureaux de compétences en matière de haut débit](#).

La [stratégie portuaire de l'UE](#) récemment adoptée, qui souligne le potentiel des ports de petite et moyenne taille, encourage les investissements dans les ports, y compris les mesures visant à améliorer la sécurité, l'électrification et l'accès aux réseaux, ainsi que les services de conseil et les outils de réduction des risques afin d'améliorer le financement et les investissements pertinents pour les îles⁹. Elle soutient également des initiatives ciblées en matière d'innovation, d'énergie propre, de sécurité et de connectivité.

Les cadres de l'UE en matière d'aides d'État donnent aux États membres la possibilité de fournir aux îles un soutien sur mesure compte tenu des coûts structurellement plus élevés auxquels elles sont confrontées. La [décision révisée relative aux services d'intérêt économique général \(SIEG\)](#) rationalise les règles en matière d'aides d'État applicables aux aéroports, aux ports et aux liaisons maritimes avec les îles, facilitant ainsi la connectivité, et garantit que les liaisons aériennes avec les îles restent dans son champ d'application. En vertu du [règlement général d'exemption par catégorie](#) (RGEC), les États membres peuvent accorder des aides d'État pour soutenir les îles. Cela inclut les aides à finalité régionale dans les îles désignées dans une carte des zones d'aides à finalité régionale. Des aides d'État peuvent également être octroyées pour les services de transport aérien et de transport par transbordeur pour les résidents de régions éloignées¹⁰, en particulier les îles, y compris dans les situations de double insularité, ainsi que pour les aéroports et les ports, avec des intensités d'aide plus élevées pour les aéroports situés dans des régions éloignées, en particulier les îles, qui ont été essentielles pour leur connectivité et leur viabilité économique. Les réexamens en cours des cadres applicables en matière d'aides d'État seront l'occasion d'examiner, le cas échéant, les observations sur la nécessité de tenir compte des spécificités des îles.

Afin de garantir des services aériens et maritimes adéquats, certains États membres peuvent introduire des **obligations de service public** (OSP) et verser une compensation pour la fourniture de ces services lorsque les solutions fondées sur le marché ne garantissent pas la continuité, la régularité, la tarification ou la capacité minimale. Les États membres peuvent également prévoir une aide sociale pour le transport aérien et maritime des résidents insulaires. Ces instruments peuvent soutenir les services fournis aux îles tout au long de l'année, en assurant leur intégration dans le réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

*Le mécanisme grec d'équivalence de transport est un dispositif gouvernemental qui compense les coûts de transport plus élevés pour les résidents et les entreprises des îles grecques. Les liaisons aériennes et maritimes qui ne sont pas commercialement viables mais qui sont essentielles pour relier les petites îles au continent ou les relier les unes aux autres sont subventionnées par des **contrats d'obligation de service public (OSP)**. Parallèlement,*

⁹ Le train de mesures sur les réseaux européens COM(2025) 1005 du 10 décembre 2025, y compris les propositions législatives, et les orientations relatives à l'efficacité et à la rapidité des raccordements au réseau (C/2025/8473).

¹⁰ Aux fins du RGEC, on entend par «régions périphériques» les régions ultrapériphériques, Malte, Chypre, Ceuta et Melilla, les îles appartenant au territoire d'un État membre et les zones à faible densité de population.

l'initiative GR-eco Islands met en place des projets pilotes dans les domaines des énergies renouvelables, des transports électriques et de la connectivité numérique.

Afin de garantir la connectivité de certaines îles, la [directive relative au système d'échange de quotas d'émission \(SEQE\)](#) et le [règlement FuelEU Maritime](#)¹¹ permettent aux États membres de demander des exemptions pour les petites îles¹². Le [règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs](#) (AFIR) prévoit également des dérogations aux objectifs minimaux en matière d'alimentation électrique à quai pour les ports situés sur les îles. Ces exemptions ont reconnu que les circonstances particulières auxquelles sont confrontées certaines îles nécessitaient une transition plus progressive vers la décarbonation. La Commission procède actuellement à un réexamen du SEQE de l'UE et du règlement AFIR en 2026, suivi du réexamen prévu du règlement FuelEU Maritime, qui accordera l'attention requise à la situation des îles.

Comme le souligne la [stratégie maritime industrielle](#), la Commission prévoit de mobiliser environ 1 à 1,5 milliard d'EUR d'investissements dans le secteur du transport par voie d'eau d'ici à 2027, dont un tiers se concrétisera en 2026-2027, y compris pour le renouvellement et la modernisation de la flotte à tous les stades de développement. Le renouvellement et la modernisation de la flotte constituent un investissement particulièrement important pour la connectivité des îles, étant donné que les retards dans la transition écologique des services de connectivité maritime peuvent augmenter le coût de l'insularité et affaiblir l'accessibilité des communautés insulaires éloignées, et devraient être poursuivis conformément au [plan d'investissement pour des transports durables](#).

Innovation

L'innovation régionale dans les îles est soutenue par des [stratégies de spécialisation intelligente](#) (S3) dans le cadre de la politique de cohésion. Ces stratégies peuvent contribuer à intégrer les îles dans des écosystèmes d'innovation plus larges, en promouvant la recherche locale, la diffusion des technologies, l'entrepreneuriat et la collaboration entre les entreprises et les centres de recherche.

Horizon Europe, le programme phare de l'UE pour la recherche et l'innovation, contribue à l'innovation dans les îles, par exemple par l'intermédiaire de la mission «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique» de l'UE et du partenariat pour une économie bleue durable (Sustainable Blue Economy Partnership, SBEP). Conformément au programme de recherche et d'innovation du SBEP, et en s'appuyant sur les points communs entre les programmes stratégiques de recherche et d'innovation existants des bassins maritimes (Méditerranée, mer Noire, mer Baltique et mer du Nord) et de l'océan Atlantique, le partenariat soutient la transformation des îles vers une économie neutre pour le climat, durable, productive et compétitive.

Au niveau transnational, interrégional et transfrontière, les **programmes [Interreg](#)** mobilisent des ressources et de l'expertise pour des projets communs associant les îles, contribuant ainsi à renforcer la recherche et l'innovation et l'adoption de solutions innovantes dans des secteurs

¹¹ L'article 2, paragraphe 3, du règlement (UE) 2023/1805 du Parlement européen et du Conseil du 13 septembre 2023 relatif à l'utilisation de carburants renouvelables et bas carbone dans le transport maritime, et modifiant la directive 2009/16/CE prévoit une exemption pour les îles comptant moins de 200 000 résidents permanents.

¹² L'article 12, paragraphe 3 -*quinquies*, de la directive 2003/87/CE relative au SEQE (telle que modifiée par la directive (UE) 2023/959) permet aux États membres d'exempter les compagnies maritimes de l'obligation de restituer les quotas pour les émissions produites jusqu'au 31 décembre 2030, pour les voyages entre un port d'une île sans liaison routière/ferroviaire et comptant moins de 200 000 résidents permanents et un port relevant de la juridiction du même État membre.

clés tels que l'économie bleue, le tourisme et la numérisation. La numérisation est particulièrement pertinente pour les îles dans le cadre de l'**initiative «Villages intelligents»**, qui favorise les écosystèmes d'innovation locaux, les solutions numériques (services en ligne, mobilité intelligente) et la collaboration entre les îles, les universités, les jeunes pousses et les innovateurs sociaux.

À l'avenir

Afin de soutenir davantage la capacité des îles à exploiter leur potentiel économique, leur connectivité, leur compétitivité et leur innovation, la Commission:

- examinera, le cas échéant, les observations relatives à la situation particulière des îles de l'UE, y compris les coûts de l'insularité, dans le cadre des réexamens en cours des **lignes directrices de 2014 relatives au secteur de l'aviation, du règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) et des lignes directrices concernant les aides d'État à finalité régionale**, et fournira un soutien technique (tel que des formations ou une aide pratique) sur la conception et l'utilisation des instruments d'aide d'État mis à la disposition des îles;
- envisagera de renforcer les garanties en matière de connectivité pour les îles dans les situations d'urgence, y compris au moyen de **cadres** en matière de concurrence et d'**OSP**;
- évaluera les dérogations spécifiques aux îles dans le cadre des prochaines révisions du **règlement sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs** et du **règlement FuelEU Maritime**; veillera à ce que les besoins spécifiques et les régimes spécifiques des îles soient pris en compte dans le déploiement du plan d'investissement pour des transports durables;
- examinera les problèmes potentiels qui affectent la compétitivité, la connectivité et le coût de la vie des îles européennes dans le cadre de la prochaine révision du **SEQE** et du règlement «FuelEU Maritime»;
- aidera les États membres et les îles à renforcer la résilience et la compétitivité **de leurs écosystèmes touristiques** dans le cadre de la future **stratégie de l'UE pour un tourisme durable**;
- lancera une analyse approfondie du **coût de l'insularité** et des mesures de bonnes pratiques visant à l'atténuer, notamment dans le secteur des transports.

La Commission invite les États membres à:

- aider les îles à relever leurs défis en matière de **connectivité** en allouant une partie des recettes nationales du **SEQE** de l'UE afin d'accélérer le déploiement de solutions de transport à émissions nulles et les investissements connexes, y compris dans les secteurs maritime et aérien;
- tenir compte des défis auxquels sont confrontées les îles dans leurs **plans de transport nationaux et leurs feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique**, en garantissant une vision à long terme pour une connectivité durable et des dotations financières spécifiques, y compris pour les modes de transport à faible intensité de carbone;
- saisir les possibilités offertes par l'espace maritime européen pour améliorer l'accès aux îles de petite et moyenne taille, y compris la connectivité entre les ports du RTE-T global au sein d'un seul État membre. Dans ce contexte, les États membres sont invités à tirer pleinement parti de l'appel à propositions «reflow» 2026 du MIE au titre des priorités pertinentes de ce

dernier pour soutenir les îles, par exemple pour des projets de décarbonation dans les ports RTE-T, y compris l'alimentation électrique à quai;

- coopérer au niveau de l'archipel/du bassin maritime pour **déployer des économies d'échelle dans la fourniture de services publics** tels que les transports afin de réduire les coûts, ainsi que pour déployer des projets à grande échelle (par exemple, des réseaux dorsaux, y compris au moyen de câbles sous-marins, des liaisons par satellite, la connectivité 5G, des bureaux de compétences en matière de haut débit, etc.);
- tirer parti des **OSP**, des mécanismes compensatoires et des subventions ciblées, le cas échéant, pour faire en sorte que les services de transport durables atténuent les contraintes causées par l'insularité et préservent la connectivité territoriale;
- maintenir et développer des **services de transbordeurs** fiables tout au long de l'année afin de garantir des liaisons régulières entre les îles et le continent, ainsi que soutenir l'électrification des ports, des aéroports et du transport routier sur les îles, et le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs pour les navires;
- promouvoir une approche technologiquement neutre de la décarbonation des services insulaires de connectivité maritime, en tenant dûment compte des exigences opérationnelles, de la préparation des ports, de la capacité du réseau, de la disponibilité énergétique et de la maturité des carburants alternatifs, et élaborer des cadres de financement spécifiques et prévisibles pour soutenir les investissements nécessaires.

2.2. Sécurité énergétique, protection de l'environnement, transition écologique et résilience au changement climatique

Sécurité énergétique

Un défi particulièrement important pour les îles est de garantir **la sécurité énergétique, l'autosuffisance et la décarbonation**. Dans le même temps, les îles peuvent contribuer à des solutions énergétiques et à la sécurité. **La politique de cohésion soutient les investissements dans l'efficacité énergétique, les sources d'énergie renouvelables et les systèmes énergétiques intelligents**. Les îles ayant des **interconnexions** limitées avec le continent bénéficient également d'un soutien ciblé, tandis que l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion a permis aux États membres d'accroître encore les investissements dans les interconnexions énergétiques et les infrastructures de transport, de distribution, de stockage et de soutien connexes, ainsi que dans la protection des infrastructures énergétiques critiques et le déploiement d'infrastructures de recharge. Les communautés énergétiques sont des actions collectives et citoyennes dans le domaine de l'énergie et contribuent à l'indépendance et à la sécurité énergétiques¹³. Des transports propres et durables contribuent également à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à atteindre les objectifs de décarbonation.

La **transition énergétique et l'indépendance énergétique** de nombreuses îles sont également soutenues par l'**initiative «Une énergie propre pour les îles de l'UE»**, qui fournit une assistance technique axée sur la demande et facilite la coopération entre la Commission, les

¹³ Afin d'aider davantage les citoyens à rejoindre une communauté énergétique, l'action n° 5 du paquet «Citoyens et Énergie» (COM/2026/115 final) met l'accent sur la stimulation de l'autoproduction d'énergie et du partage de l'énergie entre les citoyens. Voir également la recommandation (UE) 2026/1007 de la Commission du 30 avril 2026 concernant le soutien du développement de communautés énergétiques et la maximisation du potentiel de l'autoconsommation, C(2026) 2850.

États membres et les îles pour faire progresser la décarbonation des systèmes énergétiques insulaires.

Protection de l'environnement et résilience au changement climatique

La **biodiversité** unique et diversifiée des îles de l'UE est de plus en plus menacée par des pressions telles que le changement climatique, la pollution, la pêche non durable, l'agriculture et le tourisme. En outre, les communautés insulaires sont confrontées à de graves difficultés en matière de **gestion de l'eau et des déchets**. La **politique de cohésion** investit dans la gestion durable de l'eau et des déchets, y compris les infrastructures de base, la protection et la restauration de la nature et de la biodiversité, ainsi que dans l'économie circulaire. Les États membres ont renforcé les mesures de résilience dans le domaine de l'eau lors de l'examen à mi-parcours de la politique de cohésion.

Comme décrit dans la [stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau](#), la rareté de l'eau, en particulier, constitue un défi pour certaines îles. Un approvisionnement adéquat en eau douce utilisée comme eau potable ou pour les activités industrielles constitue un défi de plus en plus important. Cela rend nécessaires l'innovation et les investissements dans le dessalement durable et, de manière générale, la mise en place d'une économie intelligente dans le domaine de l'eau qui soit adaptée à l'échelle et à l'écosystème des îles.

Les pratiques agricoles durables et la gestion efficace des ressources naturelles sont soutenues par la PAC, par exemple au moyen de programmes écologiques et de paiements agroenvironnementaux et climatiques.

En outre, les îles bénéficient de politiques et d'initiatives pertinentes pour les océans destinées à soutenir la durabilité à long terme de **la pêche et de l'aquaculture**. La stratégie de l'UE pour des communautés côtières résilientes, prospères et vivables aborde ces aspects en détail.

Pour renforcer la résilience au changement climatique dans les îles de l'UE, des mesures d'adaptation doivent être prises. Ces mesures peuvent être soutenues par la **politique de cohésion**. Il peut s'agir par exemple de travaux de protection des côtes visant à réduire l'érosion et les inondations côtières ou encore de mesures visant à réduire les effets des sécheresses. Afin de garantir une **transition** socialement équitable **vers la neutralité climatique**, les États membres peuvent utiliser le **Fonds social pour le climat** pour soutenir les mesures et les investissements visant à réduire les émissions dans les secteurs du bâtiment et des transports, réduisant ainsi les coûts pour les ménages, les microentreprises et les usagers des transports vulnérables.

La future **stratégie de recherche et d'innovation dans les domaines de l'océan et de l'eau** se concentrera sur une approche de la source à la mer pour lutter contre la pollution, la perte de biodiversité et les perturbations hydrologiques. [L'initiative OceanEye](#) améliorera la surveillance de l'Océan et la collecte de données, ce qui est essentiel pour les îles compte tenu de leur vulnérabilité aux changements climatiques et océaniques.

À l'avenir

Afin de soutenir davantage l'accès des îles à l'énergie propre, à la transition écologique, à la protection de l'environnement et à la résilience au changement climatique, la Commission:

- étendra le **programme «Énergie propre pour les îles de l'UE»** pour la période 2027-2030 au moyen d'un financement au titre du cadre financier pluriannuel actuel. Les projets parvenus à maturité qui ont bénéficié d'une assistance technique au titre de cette initiative

peuvent être éligibles au titre de la politique de cohésion afin de soutenir la transition des îles vers une énergie propre;

- facilitera un **dialogue régulier entre les autorités des États membres** chargées de la transition énergétique sur les îles et promouvra l'échange et la reproduction des meilleures pratiques et des solutions éprouvées;
- mettra en place une **plateforme volontaire** d'échange et de renforcement des capacités **pour les gestionnaires de réseaux insulaires** afin de développer des réseaux à l'épreuve du temps pour des systèmes utilisant 100 % d'énergies renouvelables;
- collaborera avec les États membres et les parties prenantes pour mettre en place de nouvelles mesures de **protection et de durabilité des écosystèmes marins sensibles**, afin de parvenir à un bon état écologique de leurs eaux marines, en mettant l'accent sur les zones de haute diversité biologique, tels que les sites Natura 2000 et d'autres zones marines protégées;
- soutiendra l'élaboration de bonnes pratiques et d'orientations sur les **relations entre les ports et les villes et l'écologisation des ports**, par l'intermédiaire des missions de l'UE «Villes neutres pour le climat et intelligentes» et «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique», ainsi que du pacte européen pour l'Océan.

La Commission invite les États membres à:

- envisager une **planification intégrée terre-mer** afin de fermer les boucles de ressources reliant les déchets, l'eau, l'énergie, l'agriculture, la pêche et le tourisme;
- **tenir compte des spécificités des îles et intégrer les plans insulaires de transition énergétique dans les stratégies nationales**; faire progresser l'expansion et la modernisation des réseaux, concevoir des cadres concrets pour le stockage de l'énergie, le cas échéant, et réévaluer les exigences de raccordement pour les projets dans le domaine des énergies renouvelables mettant en œuvre le cadre juridique applicable;
- **accélérer le déploiement des communautés d'énergie renouvelable**, à intégrer les **principes de l'économie circulaire** dans l'ensemble des systèmes d'eau, de déchets et de ressources, et à envisager de réformer les **régimes de rémunération de la production d'énergie** pour les îles (mécanismes de solidarité ou de compensation des coûts) afin d'encourager une transition vers une énergie propre présentant un bon rapport coût-efficacité et d'abandonner les combustibles fossiles; soutenir les investissements visant à déployer des solutions propres ou économes en énergie en dehors du réseau;
- utiliser l'effet de levier du **Fonds social pour le climat**, afin de tenir compte des spécificités géographiques et des défis des îles dans les plans sociaux pour le climat lorsqu'il s'agit de remédier à la vulnérabilité des îles en matière d'énergie et de transport, à la suite d'une consultation publique et d'un dialogue avec les parties prenantes;
- envisager d'inclure dans leurs **plans nationaux de restauration** (dont la présentation est prévue pour septembre 2026) des **mesures** spécifiques visant à protéger et à restaurer la **biodiversité unique des îles**, étant donné que les habitats marins peuvent soutenir la pêche durable, et protéger contre les risques climatiques tels que l'élévation du niveau de la mer et les tempêtes côtières, ainsi que les inondations ultérieures et l'érosion côtière, ou réduire leurs effets;
- donner la priorité aux **investissements dans les infrastructures hydriques** afin d'améliorer les services liés à l'eau et les infrastructures de distribution, en particulier dans les zones reculées et mal desservies des îles, à accroître les mesures d'économie d'eau, notamment en améliorant l'efficacité et en réduisant les fuites, le stockage, l'acheminement et l'utilisation rationnelle de l'eau, tout en rétablissant la rétention naturelle de l'eau et en augmentant la

réutilisation de l'eau, ainsi qu'à renforcer l'approche de la source à la mer en reliant les eaux côtières et marines à la gestion des eaux douces et à l'aménagement de l'espace associé.

2.3. Communautés, démographie et qualité de vie

La cohésion sociale est vitale pour le bien-être et la résilience des communautés insulaires. Les investissements actuels dans le capital humain et les infrastructures sociales au titre de la **politique de cohésion** améliorent l'accès aux services essentiels et garantissent l'égalité des chances. Grâce aux investissements de la politique de cohésion, les efforts peuvent être adaptés pour répondre aux besoins spécifiques des îles, qu'il s'agisse des services publics et des activités privées ou encore de l'éducation et des compétences, des transports, de la connectivité numérique et des soins de santé. En mettant l'accent sur des services tels que la garde d'enfants et le soutien parental, la politique de cohésion crée des environnements inclusifs qui renforcent la protection sociale et l'intégration.

L'évolution démographique pose des défis importants aux îles, affectant la taille de la population, la structure d'âge et l'accès aux services essentiels. La politique de cohésion aide les îles confrontées au déclin démographique, au vieillissement et à la fuite des cerveaux en investissant dans l'emploi, les services, les infrastructures et l'attractivité locale. La [boîte à outils «démographie»](#) de la Commission fournit aux États membres des outils et met en évidence les principaux instruments d'investissement de l'UE.

Les communautés rurales, y compris dans les îles, sont soutenues par la «**vision à long terme pour les zones rurales de l'UE**», qui établit un cadre stratégique pour les rendre plus fortes, connectées, résilientes et prospères. Les stratégies intégrées et ascendantes, telles que les **investissements territoriaux intégrés (ITI)** et le **développement local mené par les acteurs locaux (DLAL)**, permettent aux États membres de répondre aux besoins des communautés au moyen d'interventions adaptées et territorialisées. Les outils participatifs de développement local, tels que [LEADER](#), le DLAL et d'autres formes de coopération telles que les **villages intelligents** et les **groupes d'action locale de la pêche**, sont également des instruments efficaces pour mobiliser les communautés insulaires et répondre aux besoins et aux défis locaux.

*Le projet «**Achill Experience**» renforce la cohésion communautaire, le patrimoine culturel et la vitalité économique sur l'île d'Achill, en Irlande. Financé par le cadre CAP-LEADER/DLAL, le projet soutient l'éducation locale, l'interprétation du patrimoine et les initiatives de tourisme durable, en offrant des emplois tout au long de l'année et des possibilités de participation des jeunes. En intégrant l'écologie marine locale, les traditions insulaires et les activités menées par les acteurs locaux, le projet renforce les liens sociaux, préserve l'identité culturelle et donne aux résidents les moyens de contribuer au développement durable et à la résilience démographique à long terme.*

Les **pressions en matière de logement** sur de nombreuses îles sont exacerbées par la limitation des terres, les changements démographiques, l'augmentation des flux touristiques, la présence de logements destinés à la location de courte durée et de logements secondaires, les logements vacants et la demande d'investissement ou d'autres formes d'utilisation non primaire du logement. Pour contribuer à résoudre ces problèmes, la Commission a adopté le [plan européen pour des logements abordables](#) qui définit dix domaines d'action clés dans lesquels l'UE peut apporter une valeur ajoutée et soutenir les États membres, par exemple en ce qui concerne les rénovations et la réutilisation adaptative des bâtiments abandonnés ainsi qu'une augmentation de l'offre de logements sociaux et abordables, y compris en mobilisant des investissements dans le logement. L'amélioration de la disponibilité de logements abordables contribue à retenir les

jeunes professionnels et les travailleurs qualifiés, y compris dans les services publics et les soins de santé, et à soutenir les communautés locales, en luttant contre la menace de l'abandon des îles.

La politique de cohésion a apporté un soutien considérable aux besoins en matière de logement et son examen à mi-parcours a permis d'allouer des fonds supplémentaires au logement abordable.

La promotion du **patrimoine culturel** spécifique des îles contribue à la fois au tourisme durable et à la préservation des traditions locales. Au niveau de l'UE, des programmes tels qu'**Europe créative** soutiennent des initiatives axées sur le patrimoine et adaptées aux îles, allant de la restauration de villages de pêcheurs historiques à la numérisation de pratiques culturelles immatérielles telles que la musique traditionnelle ou la construction de bateaux. La politique de cohésion favorise l'inclusion sociale et la diversité régionale des îles en soutenant les actions culturelles et patrimoniales, y compris la conservation du patrimoine, les infrastructures et services culturels et la coopération culturelle transfrontière.

En outre, le **nouveau Bauhaus européen** soutient les transformations participatives et territorialisées qui sont particulièrement pertinentes pour les îles, en combinant durabilité, esthétique et inclusivité pour façonner les espaces de vie et les modes de vie.

À l'avenir

Afin d'améliorer encore la cohésion sociale, la démographie et la qualité de vie dans les îles, la Commission:

- accroîtra le soutien à la mobilité durable des jeunes à des fins d'apprentissage et s'engagera en faveur du patrimoine culturel de l'Europe par l'intermédiaire de l'**initiative DiscoverEU** (dans le cadre d'Erasmus+), en accordant une attention particulière à l'inclusion des îles et à des mesures de soutien supplémentaires (par exemple, des solutions de transport complémentaires);
- réduira les formalités administratives pour faciliter l'**offre de logements abordables et durables** là où le besoin s'en fait le plus sentir, en présentant un train de mesures de simplification en matière de logement en 2027;
- soutiendra les pouvoirs publics dans le cadre du futur **acte législatif sur le logement abordable** afin de recenser les zones tendues et de leur permettre, dans le plein respect de la subsidiarité, de protéger et de promouvoir l'accessibilité financière du logement dans ces zones.

La Commission invite les États membres à:

- promouvoir activement et faciliter la participation des jeunes aux programmes de l'UE en matière de mobilité, d'éducation, de culture et de renforcement des capacités, tels que **DiscoverEU** et le **corps européen de solidarité**, en mettant l'accent sur le développement durable dans les régions insulaires; sensibiliser les jeunes aux outils et aux possibilités qui renforcent la mobilité culturelle et durable à des fins d'apprentissage dans les destinations insulaires, y compris la **route du nouveau Bauhaus européen**, et les **associations européennes des cartes jeunes** qui promeuvent l'accès aux services culturels dans les îles et font progresser le dialogue interculturel;
- stimuler l'**offre de logements abordables** et à étendre les logements sociaux, durables et abordables, notamment au moyen de financements au titre de la politique de cohésion, de partenariats public-privé, de régimes de financement nationaux ciblés et de réformes

structurelles à long terme, et à envisager des mesures ciblées sur les îles découlant de la loi sur le logement abordable visant à alléger la pression en matière de logement;

- simplifier les systèmes de planification et d'octroi de permis des îles, à renforcer leurs capacités administratives et à utiliser les flexibilités en matière de marchés publics pour promouvoir une **offre de logements** efficace. Voici quelques exemples: le zonage de terres supplémentaires, le respect des exigences en matière d'accessibilité financière, l'exploitation des terres municipales et l'extension des logements à double usage pour les étudiants et les travailleurs saisonniers.

2.4. Sécurité et préparation aux crises

Les îles du territoire de l'UE ont une valeur stratégique importante en raison de leur situation géographique. Les évolutions géopolitiques récentes ont encore mis en évidence leur pertinence et la nécessité d'investissements supplémentaires. En particulier, les îles jouent un rôle important pour garantir la sécurité, la défense, la préparation, la résilience des infrastructures critiques, une connectivité sécurisée et une surveillance efficace des frontières dans le contexte de l'évolution des défis géopolitiques et de sécurité.

Dans le contexte des défis géopolitiques actuels, et en particulier de l'agression russe en cours contre l'Ukraine, qui remet en cause l'architecture globale de sécurité de l'UE, la région de la mer Baltique est un domaine stratégique et crucial pour la sécurité et la défense. Avec la région de la mer Méditerranée, elle est un élément essentiel de l'architecture de défense collective et joue un rôle clé en tant que corridor maritime, énergétique et d'infrastructures.

L'examen à mi-parcours de la **politique de cohésion** a mobilisé des financements ciblés en faveur des capacités de défense et de la sécurité, un certain nombre d'États membres programmant des investissements visant à renforcer la préparation civile et les capacités industrielles et à développer des infrastructures résilientes, y compris les liaisons maritimes des îles et leurs connexions avec l'arrière-pays grâce aux ports et aéroports du RTE-T pour la mobilité militaire.

Le [livre blanc sur la défense européenne](#) et le [plan «ReArm Europe» – Préparation à l'horizon 2023](#) fournissent le cadre stratégique global, tandis que la [stratégie pour une union de la préparation](#) et la [stratégie de sécurité intérieure](#) sont particulièrement pertinentes pour les îles compte tenu de l'accent qu'elles mettent sur les infrastructures critiques de connectivité physique et numérique, et abordent la question de leur protection au titre du cadre pour la [résilience des entités critiques](#) et de la [directive sur les réseaux et les systèmes d'information \(SRI 2\)](#). La sûreté de l'espace maritime est particulièrement importante pour les îles et la mise en œuvre de la [stratégie de sûreté maritime de l'UE](#) est un instrument essentiel pour faire face à tous les types de menaces et de défis en matière de sûreté maritime qui peuvent avoir une incidence directe sur les îles et leur population.

Pour lutter contre la perturbation des **infrastructures de câbles sous-marins pour la transmission des données**, la Commission a entrepris une [évaluation des risques de l'UE](#), déployé une **boîte à outils pour la sécurité des câbles** et désigné des domaines de financement prioritaires pour les [projets de câbles d'intérêt européen \(PCIE\)](#). Ces travaux sont complétés par des fonds au titre du **programme de travail numérique** du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) pour des investissements dans les câbles sous-marins. Les îles sont explicitement prises en considération, par exemple, avec un sous-scénario de risque spécifique ainsi que des zones CPEI reliant les îles de l'UE. Lorsque les infrastructures terrestres font défaut, les programmes satellitaires de l'UE, **Galileo** et **EGNOS**, fournissent aux îles des capacités de navigation de haute précision, d'alerte rapide et d'urgence, ainsi que de

recherche et de sauvetage. **Govsatcom** et **IRIS²** garantissent une **connectivité** sécurisée et résiliente dans les îles et régions maritimes éloignées et difficiles d'accès pour la navigation, la gestion des crises, la protection civile et la connectivité générale redondante, et étudient le potentiel des îles de l'UE pour diversifier les capacités d'accès de l'UE à l'espace, en vue de soutenir l'accès autonome de l'UE à l'espace.

Les îles de l'UE situées dans le bassin méditerranéen subissent des pressions migratoires en tant que principaux points d'entrée de l'UE. Il est donc nécessaire de renforcer la participation des autorités régionales et locales à l'élaboration des politiques et à l'allocation des fonds. La [stratégie européenne en matière de migration](#) et le [pacte sur la migration et l'asile](#) fournissent le cadre général, avec un filtrage, des procédures aux frontières, des conditions d'accueil et des évaluations de la vulnérabilité principalement mis en œuvre dans les territoires insulaires. **Frontex**, **Europol** et **l'Agence de l'Union européenne pour l'asile** apportent un soutien opérationnel sur le terrain, tandis que le **Fonds «Asile, migration et intégration»** et les **mécanismes de solidarité de l'UE** soutiennent une répartition plus équitable des responsabilités entre les États membres, y compris au moyen de programmes de relocalisation ainsi que d'opérations de transfert de migrants des îles vers le continent des États membres.

La [stratégie de l'UE pour une union de la préparation](#) renforce également **la préparation aux catastrophes et la gestion des risques**, en promouvant les systèmes d'alerte précoce, la préparation des communautés et la coopération transfrontière. Les **programmes Interreg** facilitent la coopération transfrontalière entre les États membres de l'UE ainsi qu'avec les pays du sud de la Méditerranée en matière de prévention des risques et de développement durable.

En outre, le **mécanisme de protection civile de l'Union** fournit un cadre et des outils pour la prévention, la préparation et la réaction aux catastrophes. La réserve européenne de protection civile constituée de ressources nationales pourrait être encore renforcée pour tenir compte des besoins et des vulnérabilités spécifiques des îles, tandis que rescEU continue de fournir une réserve stratégique de capacités de réaction aux catastrophes.

Ces efforts sont encore renforcés par la coopération régionale au sein de l'espace méditerranéen commun, en particulier dans le cadre du [pacte pour la Méditerranée](#), qui promeut des actions coordonnées pour relever les défis communs en matière de sécurité et de préparation dans des domaines tels que la lutte contre le trafic de migrants, la gestion des frontières et des migrations, la protection civile, la coopération judiciaire et la coopération entre les services répressifs, ainsi que la protection et les voies de migration légale.

À l'avenir

Afin d'améliorer encore la sécurité des îles et leur préparation aux crises, la Commission:

- promouvra, en coordination avec les États membres et les agences compétentes de l'UE, l'application de **la stratégie portuaire de l'UE et des bonnes pratiques en matière de sûreté de l'alliance des ports européens, ainsi que des orientations en matière de sûreté portuaire**, en particulier pour les ports insulaires;
- recensera, en étroite coopération avec les États membres, les **investissements** ciblés à court terme que les États membres doivent mettre en œuvre en priorité le long des **corridors de mobilité militaire de l'UE, y compris les îles**;
- encouragera les partenariats du programme **Interreg** à tirer parti des résultats qui renforcent la résilience et la préparation des communautés insulaires grâce à la **coopération avec les pays partenaires du voisinage méridional** dans des domaines tels que la réaction aux

incendies de forêt, la protection civile et la gestion des risques de catastrophe, et facilitera leur reproduction sur l'ensemble des îles.

La Commission invite les États membres à:

- veiller à la transposition complète de la **directive sur la résilience des entités critiques** et de la **directive relative aux réseaux et aux systèmes d'information 2 (SRI 2)** au moyen de dispositions spécifiques aux îles, en renforçant les cadres nationaux pour la protection des **infrastructures critiques** sur les territoires insulaires, y compris en désignant les ports insulaires comme des entités critiques conformément à la stratégie portuaire de l'UE;
- veiller à ce que les **besoins de sécurité spécifiques aux îles soient systématiquement pris en compte dans les stratégies nationales en matière de sécurité et de migration et les plans opérationnels**, sur la base d'une mise à jour régulière des évaluations de la situation et des risques spécifiques aux îles, dans la mesure du possible et compte tenu des ressources et capacités disponibles, avec le soutien d'Europol et de la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT). Le cas échéant, les États membres sont invités à veiller à ce que les ports et aéroports insulaires bénéficient de niveaux appropriés de présence de services répressifs, de partage de renseignements et de soutien institutionnel et financier. En outre, ils sont encouragés, dans la mesure du possible, à continuer de recenser les vulnérabilités et d'éclairer les mesures de sécurité ciblées au niveau local;
- renforcer la **coordination et la coopération entre les États membres et régions voisins** en établissant des plans de préparation et des capacités de réaction communs avec le soutien des possibilités de financement disponibles. Parallèlement, les États membres sont encouragés à promouvoir un **niveau élevé de sensibilisation aux risques parmi les communautés insulaires** au niveau local afin de donner aux résidents les moyens de réagir et d'agir efficacement en cas d'urgence;
- promouvoir des systèmes de surveillance pour l'entretien préventif des infrastructures critiques telles que les ports insulaires, les petits aéroports municipaux ou régionaux, afin de mieux sensibiliser les autorités locales et nationales à la situation.

2.5. Cadres de gouvernance pour les îles

Il a été démontré que l'intégration d'une approche tenant compte des spécificités insulaires dans les structures nationales de planification et de gouvernance contribue de manière significative au développement durable et à la résilience des territoires insulaires. Les recherches de l'OCDE ont montré comment le «test pour les îles» dans la conception des politiques et le suivi des cadres contribue à évaluer les incidences territoriales¹⁴.

Cela peut inclure la reconnaissance formelle du statut spécifique des îles dans les cadres constitutionnels et l'élaboration de cadres d'action spécifiques liés aux îles ou de stratégies spécifiques. Les États membres qui comptent des îles pourraient envisager d'élaborer de telles approches conformément aux principes de bonne gouvernance¹⁵ sur la base d'un processus multipartite associant les autorités locales, la société civile et d'autres acteurs concernés, dans le plein respect de leurs cadres juridiques et institutionnels.

¹⁴ «Island Economies: Building resilient, innovative and connected island regions. Improving the quality of multi-level governance and strengthening the resilience of island economies of Croatia, Greece, and Sweden.» 27 novembre 2025.

¹⁵ [Code de conduite européen sur le partenariat](#)

La politique de développement des îles en Croatie est coordonnée au niveau national par le ministère du développement régional et des fonds de l'UE et est encadrée par la loi sur les îles, qui établit un cadre de gouvernance à plusieurs niveaux associant les comtés et les autorités insulaires locales. Au niveau des comtés, un plan spécifique de développement des îles est intégré dans le plan de développement de chaque comté et couvre les îles situées sur le territoire de ce dernier.

Dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE, la Croatie a développé cette approche en introduisant un instrument territorial pour le développement des îles fondé sur un modèle de gouvernance ascendant plus structuré.

La Commission applique une approche intégrée en matière d'amélioration de la réglementation, tant lors de l'élaboration de nouvelles initiatives que lors de l'évaluation des initiatives existantes. Dans ce cadre, et conformément à la communication intitulée «Un corpus réglementaire de l'UE plus simple, plus clair et mieux appliqué», la Commission établit les éléments probants et l'analyse nécessaires en fonction de la nature des initiatives et de leurs incidences attendues. Cela inclut, le cas échéant, l'analyse des incidences variables selon les régions. L'analyse des incidences territoriales peut aider à recenser les risques territorialisés, les effets distributifs et les éventuelles mesures d'atténuation, chaque fois que des incidences significatives sont réparties de manière hétérogène entre différents types de régions, telles que les îles.

Lors de la planification et de la mise en œuvre des fonds de l'UE en gestion partagée, conformément au code de conduite européen sur le partenariat, les partenaires concernés devraient être associés non seulement à l'élaboration de ces mesures, mais aussi à leur mise en œuvre. Compte tenu des défis propres à chaque île, les acteurs locaux et régionaux devraient avoir leur mot à dire pour veiller à ce que leurs besoins soient pris en compte et à ce qu'une approche nationale coordonnée soit élaborée en conséquence.

À l'avenir

Afin de soutenir davantage le renforcement des capacités et la gouvernance des îles, la Commission:

- promouvra la visibilité et l'utilisation des **données** existantes sur les conditions économiques et sociales ainsi que la production de données plus détaillées, y compris des indicateurs d'accessibilité au niveau NUTS 3 et en dessous, dans les îles afin de mieux comprendre et cibler les politiques en fonction de leurs défis spécifiques¹⁶;
- aidera les États membres à adapter et à mettre en œuvre les réformes et les investissements répondant aux besoins des îles dans les **plans de partenariat nationaux et régionaux**;
- s'emploiera à déterminer à un stade précoce, dans le cadre de son approche en matière d'amélioration de la réglementation, si une initiative à venir peut avoir des incidences significatives et différentes sur les îles, et examinera ces incidences de manière intégrée dans le cadre de son **processus d'analyse d'impact**;
- fournira un appui technique, **au titre de l'instrument d'appui technique**, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la mise à jour des stratégies de croissance et des plans d'aménagement du territoire pour les îles;

¹⁶ Sans préjudice des restrictions en matière d'information et de protection des données prévues par le droit de l'Union et le droit national, ainsi que des accords de confidentialité pertinents.

- fournira un soutien au **renforcement des capacités** des autorités régionales et locales grâce aux échanges par l'intermédiaire de l'outil TAIEX-REGIO Peer2Peer et en facilitant la mise en œuvre efficace de la politique de cohésion, ainsi qu'un soutien ciblé aux autorités urbaines insulaires par l'intermédiaire de l'initiative urbaine européenne;
- organisera une **manifestation biennale** réunissant les institutions de l'UE, les autorités insulaires, les parties prenantes et la société civile afin de faciliter le dialogue, l'apprentissage par les pairs et l'échange d'expériences sur le développement des îles;
- assurera un **dialogue technique régulier** avec les institutions de l'UE, les autorités insulaires, les parties prenantes et les autres organismes concernés afin d'aborder les politiques en faveur des îles (notamment en matière d'aides d'État), de contribuer à la simplification et à la réduction de la charge administrative et de soutenir l'échange de bonnes pratiques;
- se concertera avec le groupe BEI, ainsi qu'avec d'autres institutions financières nationales et internationales, afin de faciliter **l'accès au financement** et de favoriser le développement durable des îles. Le soutien ciblé sous forme de prêts par l'intermédiaire des institutions participantes peut être accordé à des conditions plus favorables, par exemple s'il est combiné avec des instruments de financement de la politique de cohésion.

La Commission invite les États membres à:

- inclure dans leurs futurs **plans de partenariat nationaux et régionaux** des mesures ciblées visant à relever les défis en matière de développement des îles, y compris un soutien au renforcement des capacités, ainsi qu'à allouer des ressources suffisantes pour répondre aux besoins et défis spécifiques des îles, y compris ceux liés à l'insularité, qui touchent des domaines tels que la connectivité, les services et les infrastructures. En outre, ils sont invités à utiliser les possibilités offertes par le futur **mécanisme pour l'interconnexion en Europe** et le **Fonds européen pour la compétitivité**;
- concevoir des mesures visant à répondre aux besoins des territoires insulaires en utilisant les flexibilités prévues par le **cadre existant en matière d'aides d'État** [par exemple, le RGEC, les lignes directrices concernant les aides à finalité régionale, les règles en matière d'aides d'État dans le secteur agricole (ABER) ou le règlement d'exemption par catégorie dans le secteur de la pêche (FIBER)];
- étendre la production et la communication de **statistiques harmonisées de l'UE** au niveau des UAL afin d'améliorer l'évaluation de la situation économique et sociale dans les îles;
- envisager d'utiliser les **boîtes à outils** consacrées aux feuilles de route pour le renforcement des **capacités administratives** et au renforcement des capacités des bénéficiaires, ainsi que les résultats du projet pilote sur l'attraction, le développement et le maintien des compétences clés¹⁷;
- envisager de recourir au **soutien consultatif technique de la BEI** (par exemple, JASPERS et la plateforme de conseil InvestEU) pour la préparation de projets et de stratégies visant à résoudre des problèmes liés aux îles ou de prêts pour leur mise en œuvre;
- promouvoir des outils d'investissement territorial intégré dans les régions insulaires considérées comme des domaines «fonctionnels» afin de promouvoir des stratégies intégrées pour les îles et de faciliter une meilleure coordination.

¹⁷ [Une boîte à outils pratique pour l'élaboration de feuilles de route pour le renforcement des capacités administratives, un instrument d'autoévaluation du renforcement des capacités administratives et une boîte à outils de l'autorité de gestion pour le renforcement des capacités des bénéficiaires dans le cadre de la politique de cohésion de l'UE.](#)

CONCLUSIONS

Les îles de l'UE sont essentielles à la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union, ainsi qu'à sa diversité environnementale, naturelle et culturelle et à son patrimoine, et contribuent aussi à sa compétitivité, à sa sécurité et à sa résilience.

La stratégie de l'UE pour les îles souligne leur importance dans l'ensemble des politiques et instruments de l'UE, en fournissant un cadre structuré pour renforcer leurs capacités, consolider leur rôle au sein de l'UE et améliorer les conditions de vie des communautés locales, en s'attaquant aux coûts de l'insularité, en contribuant à des conditions de concurrence égales pour la participation au marché unique et à une transition juste. Cette stratégie vise également à créer des synergies et des complémentarités avec d'autres stratégies de l'UE, telles que la stratégie pour des communautés côtières résilientes, prospères et vivables, le programme pour les villes et les futures stratégies sur les régions ultrapériphériques, le droit de rester et le tourisme durable.

Pour que cette stratégie soit mise en œuvre avec succès, il est nécessaire que toutes les parties prenantes concernées, y compris les institutions de l'UE, les États membres, les autorités régionales et locales, les partenaires sociaux et la société civile, adoptent une approche coordonnée.

Le prochain cadre financier pluriannuel et, en particulier, les plans de partenariat national et régional offrent la possibilité de réaliser des investissements territorialisés reflétant les besoins et les possibilités des îles.

En répondant aux besoins de développement spécifiques des îles et en tirant pleinement parti des possibilités offertes par la boîte à outils de l'UE et des atouts propres à ces territoires, le développement durable et à long terme de ces derniers peut être assuré au bénéfice des communautés locales et de l'ensemble de l'Union européenne.